

LA TRIBUNE LYONNAISE

Journal indépendant

ORGANE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES, COMMERCIAUX, INDUSTRIELS ET AGRICOLES

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

ABONNEMENTS : Rhône et départements limités... 5 fr. 1 an. 10 fr. 2 an. 18 fr. France et Alsace... 6 fr. 1 an. 12 fr. 2 an. 22 fr. Union postale... 7 fr. 1 an. 13 fr. 2 an. 23 fr.

On s'abonne sans frais dans tous les bureaux de poste.

A. LEFEBURE, Directeur et Rédacteur en chef.

33, RUE THOMASSIN, 33

Adresser au Directeur toutes les Communications et Correspondances concernant LA RÉDACTION ET L'ADMINISTRATION

ANNONCES :

Anglais, 4^e page. La ligne. 1 fr. 40 Réclames... 1 fr. 75 A la 1^{re} page... 1 fr. 75 Chronique... 1 fr. 75

Les Annonces sont reçues exclusivement par l'Office de Publicité Lyonnaise, 32 rue Centrale, Lyon.

La rentrée des Chambres

La rentrée des Chambres s'est faite jeudi ; mais beaucoup de députés ne s'étaient pas encore rendus au poste d'honneur, où les a placés la confiance de leurs concitoyens. Sont-ils aussi peu exacts quand il s'agit d'émarger ?

Ce n'est pourtant pas la besogne qui leur manque.

Les délibérations du Palais-Bourbon porteront en premier lieu sur les diverses propositions de MM. Maze, Guyot, Waldeck-Rousseau, Laroche-Joubert, relatives aux caisses de retraite pour la vieillesse, aux caisses d'assurances contre les accidents, et aux Sociétés de secours mutuels. M. Maze en est le rapporteur.

Viendront ensuite les divers projets et propositions sur les récidivistes : le rapporteur, M. Waldeck-Rousseau, devenu ministre de l'intérieur, a été remplacé par M. Germaine-Réache. On se rappelle qu'à la fin de la session, M. Ferry avait insisté auprès de la Chambre pour que cette discussion fût placée en tête de l'ordre du jour.

Un autre projet suivra de près, fort important aussi, c'est celui qui est relatif aux syndicats professionnels. On se souvient que ce projet, présenté par le gouvernement et adopté par la Chambre, a été modifié par le Sénat dans un sens très restrictif : d'accord avec le cabinet, la commission de la Chambre a rétabli à peu près intégralement le texte primitif.

On ne trouve qu'au vingt-huitième rang de la liste la proposition de M. Paul Bert sur l'organisation de l'enseignement primaire et le projet de loi sur la nomination et le traitement des instituteurs et institutrices : cela tient à ce que M. Paul Bert n'avait déposé son rapport qu'à la veille de la prorogation.

Mais il est probable que cet ordre d'inscription sera modifié et que la discussion de ces questions arrivera beaucoup plus tôt que ce numéro ne semblerait l'indiquer. Il importe, en effet, que la situation des instituteurs ne tarde pas plus longtemps à être réglée.

La proposition de M. Audiffret sur les collèges communaux aura probablement aussi un tour de faveur.

Parmi les autres objets portés à l'ordre du jour, se trouvent un certain nombre de prises en considération, la discussion de deux pétitions et quelques affaires d'intérêt local ou régional : ainsi des déclarations d'utilité publique pour des chemins de fer, la location à M. Nicole d'une partie du parc de Saint-Cloud pour y établir le Palais-de-Cristal français, le règlement des dépenses du Journal officiel, etc.

Comme projet d'intérêt général, il faut mentionner des propositions sur l'extension de l'assistance judiciaire, sur la conservation des monuments et objets d'art ayant un intérêt historique ou artistique, sur l'abrogation du monopole des inhumations accordé aux fabriques et consistoires, sur l'augmentation du taux des pensions de l'armée de mer, etc.

On voit que dans cette session, le travail parlementaire ne risque pas de chômer faute de matière. Il faudra seulement que la Chambre emploie utilement son temps et ne la perde pas en discussions oiseuses : c'est la grâce que nous lui souhaitons.

LA CONVERSION

L'ouverture de la session a été signalée par le dépôt que M. Tirard a fait d'un projet de conversion de la rente 5 0/0. Nous n'en citerons point le texte, qui sera soumis aux délibérations du Parlement et qui subira, sans doute, peu d'une modification.

L'exposé des motifs constate l'opportunité de cette mesure et le droit incontestable de l'Etat. Le ministre des finances fait ressortir que l'on donnera ainsi satisfaction aux intérêts généraux du pays en réalisant une économie annuelle de 34 millions, et les rentiers eux-mêmes en profiteront dans une certaine mesure, comme les contribuables. On peut croire que le 4 1/2 pour cent nouveau ne tardera pas à se capitaliser à un taux avantageux pour les porteurs.

La conversion en 3 0/0 amortissable aurait nécessairement accru le capital de la dette publique et aurait diminué dans une plus forte proportion le revenu des rentiers. La conversion en 4 0/0 aurait compromis les valeurs des titres en capital. Toutes les autres combinaisons auraient eu des inconvénients.

Il sera accordé aux porteurs de 5 0/0, un délai pour demander le remboursement. Au-delà de ce délai, ils seront considérés

comme acceptant la conversion en 4 1/2 pour cent.

Les porteurs des nouvelles rentes seront garantis, pendant cinq ans, contre les éventualités du remboursement au pair, délai pendant lequel on pourra demander le remboursement.

Il sera fixé à dix jours à partir de la date à fixer ultérieurement.

Il est probable que les demandes de remboursement seront peu nombreuses. Des mesures seront prises cependant pour y faire face au moyen de bons du Trésor.

Les conditions matérielles des opérations seront réglées par un décret.

Ce projet résoudra sans secousse et sans danger la question depuis longtemps en suspens et contribuera à la stabilité et au progrès du crédit national.

M. Allain-Targé propose de donner aux rentiers l'option entre un titre nouveau 4 1/2 et une conversion qui en réduirait d'un cinquième le revenu, laissant au porteur une masse de 25 0/0 pour capital.

En d'autres termes, M. Allain-Targé propose de donner 4 0/0 au lieu de 5 0/0 de revenus, mais capitalisés en 3 0/0 au cours de 75 fr. M. Rouvier est également partisan de l'unification de la dette et de la conversion en 3 0/0.

Un certain nombre de membres voudraient proposer par un amendement d'affecter le produit de la conversion à un dégrèvement pour l'agriculture.

RÉCLAMATIONS

La Boucherie lyonnaise et les approvisionnements.

On sait que d'après les usages pratiqués jusqu'ici sur le marché de Lyon, les marchandises achetées sur pied ne deviennent la propriété de la Boucherie qu'après l'abattage de la bête et l'inspection des viandes. Si donc, les viandes sont reconnues impropres à la consommation, c'est aux risques et périls des commissionnaires en bestiaux qu'elles ont vendues. Mais en présence des saisis qui se multiplient d'une manière inconsidérée depuis quelque temps, les marchands de bestiaux ont cru devoir renoncer à maintenir encore dans leurs transactions les garanties qu'ils avaient l'habitude d'accorder — et, le 13 avril, ils signifièrent leurs intentions à MM. les Bouchers. C'était une révolution économique qui changeait complètement la nature du contrat et les rapports des contractants : les commissionnaires étaient-ils dans leurs droits ? Les bouchers étaient-ils obligés de s'incliner devant de nouvelles conditions ? Grand fut l'émoi, et le service de l'inspection ne fut point comblé ce jour-là de bénédictions sans mélange.

Le président du syndicat de la boucherie demanda et obtint ce jour là même, une audience de M. le Maire, qui voulut bien accueillir dès le lendemain MM. les Syndics et écouter avec une réelle sympathie leurs doléances. Que s'est-il passé au juste dans cet entretien ? Nous n'en avons point le procès-verbal ; mais si nous en croyons les communications qui nous reviennent un peu de part et d'autre, M. le Maire croit que les approvisionneurs du marché de Lyon-Vaise sont engagés par les usages constants du passé et sont sans droit pour prétendre imposer des conditions nouvelles. Est-ce bien là le sens des affirmations de M. le Maire ? Cette doctrine engage-t-elle réellement nos marchands de bestiaux ? Ce sont là des questions où nous sommes sans autorité pour intervenir. Nous ne souhaitons que l'entente des deux grandes corporations amis et leur union constante, intime, indissoluble contre ceux qui les tracent et ne cherchent à les diviser que pour mieux régner.

Toujours est-il que les paroles et les conseils de M. le Maire ont reconforté les courages et rassérénés les esprits. Il a bien mérité une fois de plus de ses administrés.

Ne pourrait-on pas obtenir que l'inspection se fit au marché même, sur pied vivant ? Les bêtes qui seraient atteintes de quelque affection prohibitive seraient expulsées et serviraient aux travaux des champs, mais non à l'alimentation. Nos vétérinaires officiels, nos hauts fonctionnaires de l'inspection, s'y connaissent et ne se tromperont pas : ils se conformeront d'ailleurs au Règlement qui leur impose cette visite comme la première de leurs obligations, la première par l'ordre et par l'importance. Est-ce que les médecins ont besoin de tuer des gens pour voir si ceux-ci sont malades, se prononcer sur l'affection dont ils sont atteints ? Il est au moins aussi facile à d'habiles vétérinaires de se prononcer en parfaite connaissance de cause sur l'état sanitaire des bestiaux qui leur sont soumis.

Ce serait là une réforme à tenter.

Deux affaires.

Nous recevons de notre collaborateur M. Ernest Vivian deux petites notes humoristiques sur deux affaires qui se sont produites au Tribunal de simple police de Lyon, en l'audience du 19 avril (avant-hier). Nous nous reprocherions d'y changer un mot.

1^{re} affaire : Service de l'inspection des viandes. Nous n'en finirons donc pas avec l'inspection de la viande de boucherie ?

Nous allons placer sous les yeux de nos lecteurs un fait, qui montre avec quelle incurie, quelle négligence, ce service est accompli.

M. Clamaron, que nous trouvons en simple police, entré dans Lyon, pour un de ses confrères, boucher à Neuville, une cuisse de viande du poids de soixante kilos environ.

Il se présente aux portes pour acquiescer les droits, puis de là se rend à l'abattoir de Vaise pour soumettre sa viande à l'inspection ; il y arrive à dix heures dix minutes.

Les employés lui répondent que M. l'inspecteur est parti, et qu'il ne reviendra qu'à trois heures du soir, conformément à ses habitudes ; que par conséquent il fallait qu'il attende.

Comment ! dit-il, attendre pendant cinq heures... mais c'est un peu long.

Et il a fait ce que chacun aurait fait à sa place : il mène sa cuisse de viande à destination sans la faire inspecter.

Mais il avait compté sans M. l'inspecteur en chef, qui lui a flanqué une contravention pour lui apprendre à l'avenir à ne pas lui brûler la politesse.

A l'audience, M. le Président le condamne à cinq francs d'amende.

2^e affaire. — A maintenant le tour de la police. Un boucher très honorable, M. B..., du quartier de la Guillotière, faisait cuire des veaux dans une jardinière à l'abattoir de Perrache.

Un de ces animaux a voulu tenter d'escalader le rebord de la voiture.

Vite le garçon, chargé de les surveiller, s'élança et, pour le faire rentrer avec les autres, l'a frappé, par-à-dessus, avec la main.

Le veau n'a pas eu plus de cette tape qu'un âne ne souffre d'un coup de bonnet.

Cependant, deux gardiens de la paix, lesquels, par exception, étaient à leur service, se sont approchés et ont dressé, non-seulement une contravention au garçon Barthélémy B..., qui avait, selon eux, frappé le veau, mais encore une au garçon Louis B..., qui conduisait la voiture, quoique ce dernier n'eût rien fait.

Nos lecteurs doivent penser si l'on a ri de ces gardiens.

M. le commissaire de police, faisant fonctions de ministère public, a alors prétendu que les réacteurs du procès-verbal s'étaient trompés, et que l'une des deux contraventions s'appliquait à M. B..., le patron, pour avoir chargé dix veaux sur une voiture qui n'en pouvait contenir que six au plus.

A des arguments semblables, le plus simple est de ne rien répondre.

M. le Président, faisant une large application des circonstances atténuantes, a condamné M. Barthélémy B... et son patron chacun à trois francs d'amende, au lieu de onze francs, chiffre fixé par la loi Grammont.

Quant à Louis B..., il a été renvoyé d'instance sans dépens.

Ce qu'il faut retenir du fait, c'est que ces deux gardiens de la paix voyaient, au moment de la contravention, trente-six mille chandeliers, et que bientôt ils vont se laisser des voleurs pour se rattraper sur les honnêtes gens.

Ernest VIVIAN.

LES EAUX DE LYON

Avec MM. Marius Moyret et Mouline, nous nous sommes prononcés en principe contre les eaux granitiques, contre les eaux calcaires. Mais consentirait-on jamais de nos jours à exécuter un travail de Romain (c'est le mot) pour faire grand, pour faire durable et pour donner satisfaction aux besoins de l'industrie comme à l'hygiène domestique ? St-Etienne a fait ce barrage de Rochetaillée. N'est-ce pas un exemple et un encouragement pour Lyon ? Faut-il citer les réservoirs gigantesques de Melbourne en Australie et les constructions cyclopéennes de l'Amérique ? Nous reviendrons sur les projets ; mais nous ne voulons faire de l'exclusivisme en rien et nous sommes heureux de livrer à la publicité les importantes communications de M. Villard, auteur d'un des trois projets non mis hors concours par l'ancienne commission des Eaux. Il sera intéressant et curieux de parcourir ces documents de haute valeur.

A Monsieur le Rédacteur en chef de la Tribune Lyonnaise.

Monsieur, Votre journal, bien qu'hebdomadaire, étant à Lyon le principal organe des questions d'intérêt municipal, vous m'ignorez pas qu'il en est une en ce moment que l'Administration aurait bien voulu résoudre à huis-clos, et sur laquelle il importe de faire la lumière, car elle est d'une importance capitale, c'est LA QUESTION DES EAUX DE LYON.

Le Conseil municipal en avait parfaitement compris l'importance quand il mettait au concours, par sa délibération du 31 mars 1881, en faisant un appel aux auteurs de projets.

Ceux-ci y ont répondu malgré le trop court délai accordé pour les études (3 mois), 9 projets ont été, au terme fixé, déposés à la mairie, et, entr'autres, sous le titre de PROJET VILLARD, celui dont mes fils et moi sommes les auteurs.

En nous livrant au prix des plus grands travaux et des plus importantes dépenses à une œuvre éminemment utile pour la ville, en répondant à la demande du Conseil municipal, nous croyons avoir droit à toute la bienveillance de l'Administration ou au moins à son absolue impartialité :

lité : dans cette confiance, nous n'avons reculé devant aucun sacrifice.

Notre illusion a été courte ; elle a commencé à se dissiper quand nous avons connu la commission extra-municipale nommée par M. le Maire de Lyon le 5 juillet suivant. Sur 16 membres qui la composaient, y compris M. le Maire, président, 8 de ces membres s'étaient déjà, avant le concours, prononcés pour le projet Michaud, c'est-à-dire de la Compagnie Générale, et un neuvième était connu pour avoir des intérêts communs avec cette Compagnie. Je ne parlerai pas des sept autres ; je ne parle que de ceux pour lesquels j'ai des preuves en main. Aussi nous avons dû, mes fils et moi, protester contre la partialité absolue des deux rapports émanant de cette commission, ayant pour auteurs, l'un M. le docteur Saint-Lager (hygiène et chimie), l'autre M. Deloire (partie technique).

Ce n'était que le commencement ; et bien que notre projet ait été reconnu pratique et pouvant fournir de l'eau de bonne qualité, qu'il ait été retenu, c'est sans un grand étonnement que nous avons constaté que l'Administration a fait table rase du concours au profit de la Compagnie Générale. Nous disons l'Administration et non le Conseil municipal, ce qui est bien différent, assurés que nous sommes qu'il saura faire respecter sa décision.

Mais ne pourrait-on croire que pour l'Administration ce concours n'était qu'un leurre pour couvrir une manœuvre concertée par ceux de ses membres qui, au mépris des intérêts publics les mieux démontrés, voulaient déjà, en 1880, livrer la ville à la Compagnie des Eaux ?

Par un rapport récent, que l'on se gardera bien de publier, quoique imprimé, l'Administration nous apprend les tentatives répétées par elle faites de traiter sous le manteau de la cheminée avec la Compagnie Générale, à des conditions désastreuses pour la ville. Heureusement que le Conseil municipal a vu le jour, et, tout d'un coup, un beau matin, on se serait réveillé en apprenant la conclusion d'un marché dont la splendeur de la ville, sa salubrité, son industrie, son approvisionnement pour la banlieue, les millions de la ville et des citoyens auraient été l'enjeu.

En attendant que l'on connaisse par le menu ce mystère, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, d'agréer mes remerciements, de vouloir bien me prêter les colonnes de votre estimable journal pour éclaircir cette grande question et faire la lumière sur les agissements de l'Administration.

Agrez, je vous prie, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

VILLARD père.

18 avril, 1883.

Voici d'abord copie d'une lettre adressée par M. le Maire de Lyon à M. Villard.

Lyon, le 26 avril 1882.

Monsieur, La Commission spéciale, désignée par l'Administration, ayant classé votre projet parmi ceux qui peuvent être retenus et discutés au point de vue de l'exécution, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire parvenir les documents suivants qui me sont nécessaires pour établir les bases de mon rapport au Conseil municipal sur la question des Eaux.

Il est indispensable que je puisse faire connaître au Conseil :

1^o La quantité d'eau que vous vous engagez à fournir.

2^o Le prix du mètre cube d'eau vendu à la ville et aux particuliers.

3^o Le montant des travaux à exécuter pour l'organisation entière du service ;

4^o L'engagement d'une société financière qui garantirait l'apport des capitaux nécessaires à l'exécution ;

5^o Un projet de traité qui comprendrait toutes les clauses et conditions du traité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Maire de Lyon,

Signé : GAILLETON.

Géographie du blé

En Afrique, les pays compris dans la zone sont l'empire du Maroc ; puis l'Algérie, la Tunisie, les provinces de Tripoli, l'Égypte, qui étaient aussi des centres d'approvisionnement, des greniers d'abondance de l'ancienne Rome : le Darfour, la Nubie, une partie de l'Abyssinie. Dans l'Amérique du Nord, nous trouvons la Californie, dont la production et l'exportation suivent une marche toujours croissante ; les États-Unis qui exportent une grande quantité de blé, d'autant plus considérable, relativement à la production, que les habitants en font une grande consommation ; le Canada, où la culture du blé est aussi très développée.

La zone méridionale comprend, en Amérique, le Chili, la Plata, l'Uruguay, une petite partie du Paraguay ; en Afrique, la province du cap de Bonne-Espérance, puis vient la moitié méridionale de l'Australie ; ce dernier pays est propice à la culture du blé, qui y acquiert des qualités exceptionnelles ; les blés de l'Australie et ceux de la Californie sont les plus beaux de tous ; la Tasmanie est également très fertile ; il en est de même de la Nouvelle-Zélande ; cette terre, nouvellement exploitée, donne de très belles récoltes de blé.

En considérant l'étendue des deux zones nord et sud, on est frappé de leur inégalité ; pour la représenter numériquement, en prenant le chiffre de 100 pour l'ensemble des deux, on trouve que la zone nord comprend 73, 75, et celle du sud 26, 25, ou plus simplement qu'elle soit entre elles dans le rapport de 3 à 1.

La population, comprise dans les deux zones de culture du blé, atteint presque la moitié de celle qui est répartie sur tout le globe. D'après nos évaluations, celle-ci serait de 1.339.700, soit en nombre rond : 1 milliard 340 millions ; celle des zones de blé serait de 623 657.200 habitants, et le reste : 716.255.500, ce qui, en proportion centésimale, donnerait pour la population :

Pays compris dans les deux zones... 46.54

— en dehors des deux zones... 53.46

100.00

Si nous comparons les superficies où le blé peut être cultivé à celles qui sont impropres à le produire, nous trouvons également en proportion centésimale, pour les surfaces :

Pays compris dans les deux zones... 28.84

— en dehors des deux zones... 71.16

100.00

Ces derniers chiffres diffèrent de ceux qui précèdent, et présentent presque un rapport inverse ; la comparaison de ces nombres nous fait voir que la surface à blé, à peine supérieure au quart de la superficie totale des terres, comprend néanmoins presque la moitié de la population totale du globe.

On a constaté que les peuples primitifs, obligés de s'étendre en se multipliant, avaient toujours eu une tendance à se porter vers l'occident, et l'on peut admettre que la possibilité qu'ils trouvaient de s'y procurer plus facilement et plus abondamment cet aliment essentiel, n'a pas été étrangère à cette impulsion primitive ; elle a dû y contribuer dans une certaine limite, indépendamment d'autres causes dont nous n'avons pas à nous occuper ici. On ne peut contester, nous croyons, que la culture du blé ne soit une des principales raisons de cette densité plus grande de la population dans les zones dont nous avons indiqué la délimitation.

Nous avons représenté sur haut les limites géographiques de la culture du blé ; on peut déjà voir que la latitude ne suffit pas à rendre compte des irrégularités que nous avons indiquées dans les bornes des deux zones. Mais il y a d'autres causes de variation que la latitude.

Ainsi sur un même parallèle, il est une condition qui influe considérablement sur cette culture, c'est l'altitude, l'élevation de la contrée au-dessus du niveau de la mer ; et l'on comprend facilement que les sommets des Alpes ne peuvent être couverts de moissons.

Du point où nous sommes, si nous marchons vers le nord ou si nous gravissons une montagne, le résultat sera le même ; nous arriverons dans les deux cas sur un sol où le blé ne peut plus mûrir, en raison de l'abaissement de la température que l'on constate dans l'un comme dans l'autre. L'équivalent est représenté par 480 mètres en altitude et environ 230 kilomètres en latitude pour la région occupée par la France, soit 82 mètres en altitude pour un degré de latitude ; de Humboldt avoir calculé qu'une élévation de 78 à 85 mètres correspondait à un déplacement de 1 degré vers le nord, entre les parallèles de 38° et 71°.

La limite en hauteur de la culture du blé a été déterminée pour quelques montagnes. Ainsi on constate que le blé cesse de mûrir :

Dans les Alpes, en Suisse... à 1430 mètres.

Dans la Sierra-Nevada (Espagne) à 2400.

Dans les Andes... à 3300.

Au Caucase, on constate que cette altitude varie sur différents points de la chaîne, et cette variation est imprimée par les chiffres suivants qui ont été donnés par Peltzholdt :

Village de Gebriani (cerre de Tiflis) à 1818 m.

de Tedeleti (Ossétie) à 1899.

de Baschegat (Ossétie) à 2087.

d'Urti-Saltu (Daghestan) à 2402.

Par contre, le blé ne peut mûrir dans certains climats, non plus par défaut, mais par excès de chaleur, sous les latitudes tropicales ; mais dans ces pays, l'altitude vient quelquefois diminuer l'influence défavorable qui résulte du voisinage de l'équateur.

Au Mexique, par exemple, dans la partie méridionale, le blé ne peut, dans les conditions ordinaires, arriver à mûrir ; il ne donne qu'une herbe, d'ailleurs très abondante, et que les animaux recherchent pour leur nourriture. Mais lorsqu'on s'élève à une certaine hauteur, alors il peut fournir des grains ; c'est ainsi qu'entre Vera-Cruz, sur le golfe du Mexique (lat. N. 19° 9'), et Acapulco, sur l'Océan Pacifique (lat. N. 17°), de Humboldt a rencontré le blé sur le versant des Andes, au-dessus de 1200 à 1300 mètres. Dans les mêmes contrées, à Jalapa (19° 34'), on peut voir croître dans les mêmes plaines la canne à sucre, le tabac, la cannela, sans compter le Jalap, qui a pris ou donné son nom à la ville. Un peu plus au nord, au voisinage du 21^e degré, dans les plaines de Guanajuato et de Sialo, M. Vigneux a vu le blé rendre jusqu'à 40 et 60 p. un.

Dans un autre continent, en Afrique, nous voyons la culture du blé réussir jusqu'en Abyssinie, vers le 12^e degré de latitude N. Le sol de cette contrée est constitué par une succession de plateaux qui permettent, même sous la zone torride, les cultures des régions tempérées ; les plaines de ce pays sont divisées en trois catégories où la température du jour varie de 40 à 33° ; elles présentent les latitudes moyennes suivantes :

Torres basses (Kollas) : 1000 à 1600 m.

moyenn. (Quana degas) 1600 à 3000.

mautes (Degas) 3000 à 4600.

Dès lors les plaines moyennes se trouvent dans des conditions qui permettent la culture du blé, de même que sur les versants des Andes, au Mexique et ici, elle peut monter à une hauteur plus considérable, puisque nous nous trouvons plus près de l'équateur et que, d'ailleurs, le refroidissement est moindre sur les plateaux étendus, à une hauteur égale que sur les chaînes de montagnes et les sommets isolés.

SALAISSONS AMÉRICAINES

Nous détachons d'une note remise à M. le Ministre du commerce, par les députés des Chambres de Paris, de Marseille, de Bordeaux et du Havre réunis, les observations suivantes concernant les préjudices causés à la marine marchande, ainsi qu'au commerce et à l'alimentation publique, par la prohibition prononcée contre les salaisons américaines (décret du 18 février 1881). Il paraît d'ailleurs que ces considérations ont pesé sur les décisions de M. Hérisson, car la presse est unanime à annoncer la résolution où il est de donner satisfaction aux pétitionnaires.

Si la Chambre syndicale de la charcuterie

de Lyon a des objections à faire valoir ou un contre-projet à formuler nous nous empressons d'ouvrir nos colonnes à ses protestations, car nous croyons que c'est du choc des idées que jaillit la lumière, et nous n'avons à prendre parti que pour la vérité. Mais il importe que ceux-là mêmes, dont les intérêts combattent le libre-échange, n'ignorent aucun des arguments de leurs adversaires. C'est à ce titre seulement que nous publions les conclusions du rapport collectif présenté par les Chambres de commerce de Paris, de Bordeaux, de Marseille et du Havre :

Pendant ces dernières années, le commerce des salaisons américaines procurait annuellement 50,000 tonnes de fret à notre marine marchande, représentant environ 40 millions de kilogrammes nets de viandes, et une valeur de 50 millions de francs.

La prohibition a fait perdre annuellement au pays, sous forme de fret, de droits, de manutentions, de frais de transports, etc., etc., une somme de 15 millions de francs, différence d'environ 30 0/0 entre le prix payé aux Etats-Unis et celui payé par le consommateur chez le détaillant.

La question sanitaire nous paraît avoir été définitivement tranchée par les décisions du Comité consultatif d'hygiène publique, prises dans les séances des 4 août 1879, 6 septembre 1880 et 4 janvier 1882, décisions contraires à la prohibition et repoussant en même temps les inspections microscopiques, par le motif que les habitudes culinaires de notre pays mettent les consommateurs à l'abri de tout danger...

La question reste donc aujourd'hui ce qu'elle était hier, c'est-à-dire une question protectionniste plutôt que sanitaire. Du reste, en examinant les votes qui ont été émis dans nos Assemblées délibérantes, on remarque que tous les protectionnistes ont voté pour la prohibition, et les libéraux échangistes pour le droit commun.

Vous n'ignorez pas, Monsieur le Ministre, que la prohibition a été appliquée à la suite de l'émission causée, dans le monde politique, par la campagne habilement et énergiquement conduite par les salons de Nantes, campagne soutenue par des journaux agricoles et par la Société des Agriculteurs de France.

Cette dernière Société, composée en majeure partie de grands propriétaires, a cru défendre les intérêts qu'elle représente, sans considérer qu'elle portait une grave atteinte à un intérêt non moins respectable, celui de l'alimentation publique.

Aujourd'hui que la lumière est faite, il nous semble impossible que le gouvernement puisse maintenir une semblable mesure.

Il est, en outre, un autre point sur lequel nous ne saurions, Monsieur le Ministre, appeler trop vivement votre attention; c'est que la question des salaisons américaines touche d'une manière générale aux intérêts économiques du pays, et dans des conditions qui présentent un caractère très sérieux.

La prohibition, en effet, en privant les classes ouvrières d'un aliment à bon marché, a eu pour résultat d'augmenter le prix de la nourriture et d'amener, par voie de conséquences, une hausse correspondante dans le taux des salaires. Du même coup, une augmentation s'est produite dans le prix de la main-d'œuvre, et les rapports entre les patrons et les ouvriers sont devenus plus difficiles.

Ce qu'il y a de plus fâcheux, c'est que ces faits surviennent dans un moment où l'industrie étrangère fait les plus grands efforts pour supplanter la nôtre sur tous les marchés étrangers où nous avons nos principaux débouchés.

Il est bien évident que notre marché d'exportation est en voie de décroissance depuis plusieurs années, tandis que l'importation des objets fabriqués augmente constamment. L'augmentation du prix de la main-d'œuvre n'est pas faite pour remédier à cette fâcheuse situation.

Les Américains considèrent comme vexatoires les mesures prohibitives prises par le gouvernement français. Un abaissement des droits d'entrée aux Etats-Unis, sur les produits français, est extrêmement désirable pour nous, aussi bien pour les produits de notre sol que pour les produits de nos industries. Or, aussi longtemps que durera cette prohibition, nous devons nous attendre non pas à un abaissement de tarifs, mais bien à des représailles...

En résumé, nous demandons, Monsieur le Ministre, que le commerce des salaisons américaines redevienne libre, comme il l'était avant le 13 février 1881; qu'on rentre, en un mot, dans le droit commun, seul moyen de permettre à ce commerce de reprendre toute son activité et de procurer à la classe ouvrière une alimentation à bon marché.

Pour atteindre ce but, il suffit :

- 1° De retirer le projet de loi déposé à la Chambre des députés ;
- 2° D'annuler purement et simplement le décret de prohibition.

EMBARRAS GASTRIQUE DU BŒUF

Les maladies qui affligent les divers êtres de la création varient selon le travail plus ou moins grand auquel se trouve soumise chaque organe de la machine animale. Dans l'espèce humaine, ce sont les maladies nerveuses et cérébrales qui prédominent. Le cerveau, en effet, en imprimant à notre espèce son cachet d'intelligence, est souvent surmené, d'où ses défaillances. Le cheval, destiné aux travaux rapides et pénibles, se voit surtout atteint dans ses organes respiratoires. Les ruminants, véritables machines à fabriquer la viande, présentent par ce fait des affections de l'appareil digestif. Une longue pratique nous permet d'établir que les trois quarts des maladies dont sont frappés nos bestiaux ont leur point de départ soit à la panse, soit aux intestins.

L'embarras gastrique constitue toujours la période de début. En aidant l'organisme à ce moment critique, on parvient, dans l'immense majorité des cas, à enrayer le mal ou à conjurer des affections d'une gravité sérieuse.

Symptômes. — Le bœuf atteint d'embarras gastrique est triste et cesse de manger. La rumination s'arrête ou devient intermittente. L'œil est éteint, le mufle sec ou recouvert de peu de rosée, selon que le mal est plus ou moins grand. La peau sèche, collée aux os, fait entendre, en la tirant en arrière de l'épaule, un léger crépitement; ce qui fait croire à bien des cultivateurs que l'animal est atteint de charbon. La panse est ordinairement distendue, et si on exerce sur elle une certaine pression avec le poing, on sent qu'elle contient des aliments durs en quantité notable. Une météorisation assez légère, mais se renouvelant souvent, est assez fréquente. Les excréments noirâtres sont durs et bien moulés. La bouche est chaude, la langue jaunâtre; la démarche lente rappelle celle d'un animal sans force et sans ressort. Le poulx est petit, lent, et la respiration à peu près normale. Tels sont les signes principaux qui permettent de reconnaître cette lésion. Voyons maintenant quelles sont les causes qui la déterminent.

Causes. — Un régime mal approprié aux besoins de l'organisme occasionne constamment la maladie qui nous occupe. Certains principes, parfaitement définis maintenant, sont nécessaires au bon fonctionnement des organes. L'équilibre cesse, et le mal apparaît, sinon de suite, tout au moins après un laps de temps assez court. L'embarras gastrique se remarque dans des conditions fort différentes. Ainsi, on le voit se montrer à la fin de l'hiver sur des bestiaux nourris de fourrages avariés, contenant de grandes quantités de juncs et de carex, ou enfin sur ces déshérités qui n'ont pour prébende que des balles de blés mal soignées, voire même des rafles de maïs humectés.

D'autres fois, l'affection atteint des animaux soumis à l'engraissement, et recevant une ration abondante qui semble, de prime abord, ne rien laisser à désirer. On la voit, par exemple, frapper des bœufs qui reçoivent de la pulpe de betteraves, ou des résidus de fécules sortant des usines et n'ayant subi aucune fermentation. Les topinambours et les aliments qui, mangés avec trop de glotonnerie, sont à peine mastiqués, agissent de la même façon, c'est-à-dire en irritant l'intestin.

Traitement. — La nature du mal est fort intéressante au point de vue de la science, mais ce qu'il importe surtout au cultivateur de connaître, c'est le moyen de le guérir. Le traitement doit se diviser en préventif et curatif. Les règles d'une hygiène bien appliquée pourraient nous permettre de nous préserver de cette maladie. Si les pauvres voulaient se décider à bacher leurs mauvais fourrages, à en élever la faible richesse au moyen d'un peu de tourteau ou de son, et à mettre environ 30 grammes de sel marin par tête de bétail dans cette sorte de soupe, inévitablement l'embarras gastrique ne hautes pas leurs étables. Quant aux riches, ils n'ont qu'à laisser fermenter leurs résidus pendant environ quinze jours avant de les faire entrer dans la ration. Nous les engageons même à les mélanger avec des foins hachés, des balles de céréales, tout en les saupoudrant d'un peu de sel marin et de gentiane en poudre, et ils verront la maladie qui nous occupe devenir très rare parmi leurs bestiaux.

Traitement curatif. — En dépit de tous les soins, l'embarras gastrique se montre assez souvent; il est donc utile de connaître les moyens usités pour aider la nature et réagir contre le mal.

Si, par l'imagination, nous écartons le voile qui nous cache l'intérieur de la panse, nous voyons, soit dans ce viscère, soit dans le feuillet, des aliments secs et durcis, et qui, par ce fait, sont arrêtés et ne peuvent suivre le mouvement normal de leur circulation. Il s'agit donc, pour avoir raison de ce phénomène, de les lubrifier et de faciliter ainsi leur glissement.

Imbu de ces idées, nous employons depuis 25 ans, avec le plus grand succès, les corps huileux pour atteindre ce but. Voici comment nous procédons : L'animal étant à jeun, ce qui est le cas le plus ordinaire, nous lui faisons prendre un litre d'huile d'olive ou d'œillette, chènevis et même colza. Un laps de temps de sept ou huit heures s'étant écoulé, si la purgation n'a pas été obtenue, nous administrons une deuxième et même un troisième litre d'huile.

Tel est le traitement principal; maintenant pour faciliter son action, nous prescrivons sept à huit lavements émoussés par jour. L'estomac ayant été fatigué, il est bon de donner pendant quelque temps cinq à six litres par jour d'infusions amères : gentiane, petite centaurée, camomille, etc., etc.

Régime. — Les animaux soumis à l'engraissement, sans être mis entièrement à la diète, ne recevront pendant deux à trois jours que de la paille à discrétion et, en outre, la ration de foin qui leur est allouée en temps ordinaire. Les bestiaux débilés se trouveront très bien d'un peu de bon foin et de cinq à six litres d'avoine ou de seigle, opération qui a pour but d'annihiler le principe excitant qui pourrait irriter l'intestin.

Tels sont les moyens que nous croyons devoir indiquer à nos confrères en culture pour leur permettre de guérir dès le début l'embarras gastrique, et préserver ainsi leurs étables de maladies graves et quelquefois mortelles.

La nature, dans les guérisons qu'elle opère directement, procède toujours par des moyens simples. Nous avons cherché à l'imiter, persuadé que là était la bonne voie.

PH. ADENOT.

Agriculteur à Montchanin.

LE GREFFAGE DE LA VIGNE

En ce qui concerne la culture et le greffage des vignes américaines, nous avons bien notre petite expérience personnelle; mais nous l'inclinons volontiers devant la compétence de MM. Bender, Pulliat, Gaillard et autres, dont les noms sont bien connus de tout ce qui, au moins dans notre département s'occupe de la viticulture.

Pour le tout petit cultivateur, le greffage peut se pratiquer sur souche et en place, mais dès qu'il s'agit de cultiver quelque peu en grand la vigne, on préfère le greffage dit sur table au greffage en place. De nombreuses machines font ce travail, presque automatiquement et avec beaucoup de précision. Il convient d'avoir un très grand soin de ces machines afin que les coupes soient toujours très franches; en effet, si la chance du succès, nous étions entrés autres machines : la machine Petit et la machine Berdager de Lyon; cette dernière a l'avantage d'être très abordable. Le nombre des machines à pratiquer le greffage de la vigne sur table ou sur souche augmente presque chaque jour; mais toutes, ou presque toutes pratiquent la greffe anglaise. Greffon et sujet doivent avoir autant que possible le même diamètre, la chance de reprise est ainsi doublée.

Le greffage se pratique sur bouture très souvent, ces boutures mises en pépinière pendant un an sont ensuite mises en place à demeure; comme on ne transplante alors que les boutures dont les greffes sont bien soudées et d'une bonne vigueur, on conçoit que la reprise d'une vigne reconstituée d'après cette méthode ne peut manquer d'être très régulière. Au contraire, si vous plantez tout d'abord vos boutures en place et que vous ne les greffiez qu'au bout d'un ou de deux ans, ou encore si vous greffez sur racines et sur table et que vous plantez à demeure tout de suite, lors même que vous plantez par prudence en double, vous aurez des vides dans votre vignoble, et plus tard les ceps forts mangeront les ceps faibles; néanmoins il faut reconnaître que dans certains terrains, il est préférable de planter les boutures immédiatement à demeure, ce mode de plantation étant celui qui, en dernière analyse, donne les meilleurs résultats.

Il résulte des expériences faites par les praticiens cités par la commission d'études :

- 1° Que la reconstitution d'un vignoble à l'aide de boutures greffées d'un an de pépinière est celle qui donne la reprise la plus régulière et partant la végétation la plus uniforme.
- 2° Que tout plan indigène greffé sur américain augmente de valeur.
- 3° Que, jusqu'à ce jour, les cépages considérés comme les meilleurs porte-greffes sont les *Aripinas*, les *Vialla*, les *Solonis* et les *York-Halskra*; mais même entre ceux-ci, celui qui tient la corde est le Vialla, qui a la faveur de presque tous les praticiens. Remarquons toutefois que chacun d'eux a son terrain de prédilection.

Nous citerons pour en finir, une observation de M. Gaillard sur le greffage et nous découperons dans le texte même de la commission d'études. « M. Gaillard adopte aussi la greffe anglaise pour les greffes sur table; et il attache une véri-

table importance à deux précautions : greffer autant que possible au moment où la sève commence à circuler, afin que la greffe-bouture n'ait pas le temps de se dessécher, et prendre la bouture dans le sable humide où on l'a mise en stratification, à un état de végétation un peu plus avancé que le greffage.

Si la plantation immédiate des boutures à demeure et leur greffage en place simple au bout de deux ans à l'inconvénient des vides dans la plantation, elle aurait, suivant le même praticien, l'avantage de donner des sujets d'une solidité exceptionnelle.

Maintenant, que chaque vigneron fasse son profit des observations faites par les praticiens qui dirigent le mouvement de la grande lutte contre le phylloxéra et ce sera profit pour tous. J.-P. BEUR.

A travers nos Théâtres

La société symphonique les *Armoneggi* dont il a été tant question depuis trois semaines dans ce journal a donné samedi dernier son concert au profit de la caisse de secours d'Alsace et de Lorraine; nous aimons à espérer que la recette a été fructueuse, étant donné les principes d'ordre et d'économie dont ont fait preuve MM. les organisateurs de ce concert.

Un exemple, en passant, de la parcimonie qui a présidé à l'opération. Il est d'usage que toute société musicale ou philanthropique qui a obtenu d'un journal l'annonce du concert qu'elle se propose de donner, adresse à l'administration dudit journal deux fauteuils numérotés.

Aucune société — sauf la 112^e — n'a dérogé jusqu'ici à l'égard de la *Tribune Lyonnaise* à cette règle commune à toute la presse : service pour service, puisque nous ne faisons pas payer les annonces de spectacles et concerts.

Dans le cas particulier des *Armoneggi*, et indépendamment des annonces de la troisième page, Strapontin d'accord avec la direction du journal, s'était fendu à cette même place de quelques articles en faveur de cette société symphonique — la première de Lyon puisqu'elle est seule — et cela sur la prière d'une personne appartenant au conseil d'administration des *Armoneggi*.

Ces bons procédés méritaient la réciprocité aussi les organisateurs du concert de samedi dernier s'exprimèrent-ils d'adresser à la *Tribune Lyonnaise* deux places.... dans une *baaignoire* ! le numéro 6, je crois. Cette façon jolide d'envoyer les gens se laver... en compagnie de je ne sais qui a été fort goûtée de notre rédacteur en chef et sera certainement appréciée de nos lecteurs. Aucun de nous n'a jugé à propos de paraître à ce concert auquel nous avons été si gracieusement priés.

La désinvolture avec laquelle les *Armoneggi* ont traité la *Tribune Lyonnaise* méritait d'être signalée, je doute qu'elle trouve des imitateurs car les directeurs de société de même que les entrepreneurs de spectacles publics savent très bien qu'ils ont à compter avec nous et nous avec eux. En parlant d'entrepreneurs de spectacles je prie le lecteur de ne pas croire qu'il s'agisse de M. Dufour dont les relations avec la presse sont trop courtoises pour qu'il y ait lieu de s'y méprendre, il en est de même de M. Teyssier son administrateur, qui le remplace en son absence, et qui fait tout ce qu'il peut pour nous être agréable.

La semaine théâtrale est pauvre à part les deux représentations de Coquelin aîné au Grand-Théâtre dans *Mademoiselle de la Seiglière* où il s'est révélé sous un nouveau jour, il n'y a rien à dire. L'Article 47 est allé rejoindre les vieilles lunes après avoir fait aussi peu de bruit que d'argent. On répète activement le *Chevalier de Maison Rouge* qui passera samedi peut-être mais ce n'est pas encore officiel, l'administration tenant, paraît-il, à faire grand, ce dont il faut lui savoir gré. Ce grand drame en cinq actes et douze tableaux représenté pour la première fois à Paris le 3 août 1847 ne fut repris à la Porte-Saint-Martin que le 11 novembre 1869, sous l'empereur dit libéral — et les tableaux à sensation du Temple et du banquet des Girondins obtinrent un grand succès.

Les représentations en furent même supprimées dans certaines villes, toute la salle chantant avec les Girondins le fameux chœur : Mourir pour la Patrie ! Dans une prochaine chronique je vous dirai comment le Chevalier Maison Rouge a été accueilli sur notre première scène. Les Célestins sont bondés chaque soir et *Gillette de Narbonne* est décidément un grand succès à la représentation d'hier soir (mercredi) M. Tauffenberger a failli recevoir sur la tête une orange et une pièce de cinq francs de Louis Philippe. Le pochedard ou le fou qui manifestait ainsi son admiration pour notre *théâtre* a été expulsé de la salle et mis au violon. Cette mesure a paru être approuvée à l'unanimité moins une voix celle du monsieur aux cent sous. Il est vrai que l'on ne peut contenter tout le monde et son père.

STRAPONTIN.

Dernières nouvelles. — Vous savez que M. Dufour nous doit de par l'ancien cahier des charges — celui qui est imprimé — vingt représentations de grand opéra et opéra comique ? Oui — Ou bien à défaut une somme de tant par représentation ? Parfaitement. — Eh bien nous aurons ces vingt exécutions. — Bah ! mais avec quoi ? — Avec la troupe de Genève, quand la saison sera terminée dans cette ville. — Bah ! — C'est comme je vous dis. S.

CERCLE DE LA SOLIDARITÉ

Avant leur retour à Paris, MM. Ballue et Lagrange, députés du Rhône, sont allés faire une visite au cercle de la Solidarité, rue des Capucins, 3 et 5.

Dans cette réunion, entre amis, on a parlé beaucoup, et en fort bons termes de la situation actuelle, des aspirations de la démocratie et des réformes attendues.

Dans un remarquable et substantiel discours, M. Ballue a examiné les causes de la crise commerciale que traverse en ce moment la France. Pour y remédier, a-t-il dit, il faudrait assurer de nouveaux débouchés à notre commerce international et ne point négliger ceux que nous possédons : notre influence en Egypte et au Tonkin est perdue grâce à l'indifférence du ministère Freycinet.

Il faudrait également, ajoute M. Ballue, compléter notre réseau national de canaux et de chemins de fer, et abaisser les tarifs de transport qui sont trop élevés pour nous permettre de lutter contre la concurrence étrangère.

M. Ballue se déclare absolument partisan du rachat des chemins de fer et indique les raisons sur lesquelles repose son opinion. Le rachat de l'Orléans, par exemple, doit se faire à bref délai; c'est à l'indispensable, car ce commencement sera bientôt suivi d'un rachat général.

Puis, l'honorable député indique encore comme cause de la crise commerciale les graves inconvénients et les souffrances qu'éprouvent, cela a eu lieu lors de la grève de Limoges.

Sur une question qui lui a été posée, M. Ballue a examiné le motif de l'alliance des trois puissances monarchiques contre la France républicaine. Par notre prudence et notre sagesse nous saurons éviter les pièges qui vont nous être tendus.

La réunion a été terminée par M. Lagrange, qui a donné aux membres du cercle toutes les explications désirables sur la nouvelle loi concernant les syndicats ouvriers, loi dont il a été le rapporteur.

Cette causerie intime a vivement intéressé l'auditoire, et les deux députés ont été chaudement félicités et remerciés. (Le Progrès).

NOTES ET INFORMATIONS

L'ouverture au public de la serre aux azalées a eu lieu jeudi 10 courant.

Casino de Charbonnières. — Voici venir avec les beaux jours, la saison balnéaire si riche en distractions variées et si impatientement attendue par les malades, et plus peut-être, par ceux qui se portent bien.

Charbonnières, la coquette station dont tous les Lyonnais ont fait souvent l'agréable pèlerinage, Charbonnières, tout plein des premiers frissons du printemps, est occupé à sa toilette — toilette exquise où préside le meilleur goût — afin de recevoir dignement baigneurs et baigneuses, tous, qui ont soif de plaisirs, de soleil et de grand air.

C'est le 29 avril qu'aura lieu l'ouverture de cet établissement, dont le succès s'est si franchement affirmé l'année dernière. Les nouvelles améliorations apportées par l'intelligent directeur assurent à la saison prochaine de brillantes légions de visiteurs.

Conseils municipaux. — La deuxième session ordinaire des conseils municipaux, pour l'année 1883, dans le département du Rhône, s'ouvrira, pour la ville de Lyon et toutes les villes ou communes du département, le dimanche 6 mai prochain. Cette session ne doit pas durer plus de dix jours.

Tirage des Obligations de la ville de Lyon. — Conformément à l'arrêté municipal, en date du 28 mars 1883, le septième tirage des obligations de la Ville de Lyon 1880 a eu lieu lundi, à neuf heures du matin, dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

Après les formalités d'usage, il a été procédé au tirage public.

Le Crédit Lyonnais nous communique les résultats de cette opération.

Le n° 8,791 est remboursable à 100,000 f.
Le n° 89,148 — 5,000
Le n° 522,585 — 1,000
Le n° 593,222 — 1,000

Les quarante numéros suivants sont remboursables à 200 fr. chaque :

11,420	69,946	175,124	320,959	449,527
35,164	76,512	260,026	338,328	455,344
46,165	82,018	269,484	343,813	457,065
46,822	91,213	274,776	350,644	474,422
48,713	137,040	296,700	355,691	496,265
55,321	143,752	320,336	390,635	506,099
69,946	173,009	320,435	404,668	555,349
555,457	563,049	581,838	595,371	598,858

En outre, les numéros de 8,918 obligations remboursables à 100 fr. ont été extraits de la roue.

La liste en est déposée à la Recette municipale, où les intéressés pourront la consulter.

Paul Bert à Lyon. — La Société d'encouragement à l'enseignement communal laïque, le Denier des Ecoles, nous informe qu'elle vient d'obtenir de M. Paul Bert la promesse d'une conférence qu'il viendra faire au Grand-Théâtre, le dimanche 13 mai prochain, au profit de cette œuvre démocratique.

Nos lecteurs se souviennent encore du grand succès obtenu par les conférences précédentes, où, tour à tour, ils ont pu applaudir le regrettable Albert Joly, Floquet, Spuller et Madier-Montjau, que le Denier des Ecoles avait été heureux de gagner à sa cause. Aujourd'hui cette Société de bienfaisance laïque a été aussi heureuse dans son choix, en s'assurant la présence de l'auteur des manuels civiques que Rome a mis à l'index. La conférence aura lieu au Grand-Théâtre; c'est un grand succès que nous prédisons à l'œuvre si utile et si démocratique du Denier des Ecoles.

Andrieux et les Artistes lyonnais à Paris. — Samedi, 5 mai, à cinq heures et demie, aura lieu dans le grand salon du café Riche, le dixième banquet des artistes lyonnais. L'association des Artistes lyonnais, qui possède déjà un petit capital, grâce à l'initiative et à l'intelligence de son fondateur, Jonny Gaudin, le sympathique chef d'orchestre du Vaudeville, sera présidée le 5 mai par M. Andrieux, député du Rhône.

P.-L.-M. — A l'ouverture du service d'été, la Compagnie P.-L.-M. livrera entièrement à la circulation la ligne de Dijon à Saint-Amour et partiellement la ligne d'Annemasse à Annecy.

Quant à la reprise du service des trains de voyageurs entre Bellegarde et Genève, elle aura lieu incessamment. Aujourd'hui, M. l'ingénieur en chef du contrôle procédera à la réception des travaux de consolidation exécutés sur l'éboulement du fort de l'Ecluse.

Voirie. — La route du Pont d'Edully à la Demi-Lune est en ce moment dans un état déplorable, spécialement à son point de raccordement avec la ligne des tramways.

On nous prie de signaler à qui de droit le mauvais état d'une des routes les plus fréquentées de notre banlieue.

Volontariat. — M. Ganeval, professeur aux écoles de Commerce et de la Martinière, ouvrira ses cours le premier mai.

Inscription à son domicile, 24, quai de la Guillotière, à midi ou à sept heures du soir.

Léon Say. — On écrit de Paris que M. Léon Say va publier incessamment en brochures les discours qu'il a prononcés il y a quinze jours à Lyon, aux banquets de la Société d'économie politique et de la chambre de commerce de cette ville.

Cette brochure sera précédée d'une préface inédite, dans laquelle M. Léon Say traite la question des loyers et critique la convention entre l'Etat et le Crédit foncier pour résoudre la question des logements à bon marché.

Camaraderie et fraternité. — Nous signalons avec plaisir l'acte de solidarité accompli par les territoriaux du 14^e d'artillerie, pendant la période d'exercices qu'ils viennent d'accomplir à Valence.

Un de leur camarade tomba dangereusement malade et on dut le transporter mourant à l'hôpital. Ce malheureux, dans une situation des plus précaires, demandait comme une grâce de voir sa femme restée à Lyon. L'argent manquait pour que le désir du moribond se réalisât. Les territoriaux lyonnais se cotisèrent, et toutes les batteries réunies, recueillirent une somme de 207 f. 45, qui permit à la femme de leur pauvre camarade de venir au chevet de son mari et de lui rendre la vie et le bonheur.

M. Varambon vient d'adresser à M. le Ministre de l'intérieur et à M. le Président de la Chambre, sa démission de député de la sixième circonscription du Rhône. On annonce que sa succession va être disputée par MM. Edouard Portalis, directeur du *Petit Lyonnais*, Debolo, conseiller général, et le docteur Fontan.

Ce que coûte la fièvre typhoïde. — La *Revue d'hygiène* a publié cette semaine la statistique des décès causés à Paris par la fièvre typhoïde. Le nombre en est de 3,253.

Un savant professeur, qui a calculé le travail productif représenté par les 3,273 existences qu'a détruites la fièvre typhoïde, trouve la modeste somme de 19,656,000 f.

Voilà ce que la fièvre typhoïde a coûté à Paris, l'année dernière.

Le prolongement de l'avenue de Saxe. — Le maire de Lyon donne avis qu'il est ouvert une enquête sur l'utilité publique du prolongement de l'avenue de Saxe entre le cours Gambetta et la gare de la Mouche (avenue des Ponts).

Le plan indicatif de ce prolongement et les autres pièces du projet resteront déposés dans les bureaux de l'état civil du troisième arrondissement, pendant quinze jours, à partir du samedi 21 avril courant jusqu'au 2 mai prochain.

Pendant ce temps, chaque intéressé pourra en prendre connaissance de dix heures du matin à trois heures du soir.

A l'expiration du délai ci-dessus fixé, un commissaire enquêteur recevra, dans lesdits bureaux, pendant trois jours consécutifs, les lundi 7, mardi 8 et mercredi 9 mai 1883, depuis midi jusqu'à trois heures, les observations que les intéressés auraient à présenter sur l'utilité publique du projet dont il s'agit.

Une exposition internationale des produits de l'agriculture, de l'industrie et des beaux-arts, s'ouvrira à Nice au mois de décembre prochain.

Les personnes qui voudront y prendre part trouveront au secrétariat de la Chambre de commerce des formulaires de demande d'admission ainsi qu'un exemplaire de la classification des produits.

Le jeudi 10 mai 1883, à 2 heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel-de-Ville, il sera procédé à l'adjudication, en sept lots, des travaux de construction d'un groupe scolaire sur un emplacement situé à l'angle des rues Tronchet et Tête-d'Or.

Concours hippique (du 29 avril au 6 mai) — Le concours hippique du Sud-Est, qui doit avoir lieu à Lyon, avance en date, et, comme les années précédentes, à pareille époque, les travaux du concours sont commencés.

La Société hippique française fait établir sur le cours du Midi, des écuries pour 180 à 200 chevaux, et de nombreuses tribunes de ténées aux souscripteurs et au public payant à l'entrée du concours.

Ces prix seront décernés aux plus beaux attelages, aux plus remarquables chevaux de selle, aux plus vites trotteurs et aux sauteurs les plus extraordinaires.

De nombreux engagements sont annoncés, et tout fait espérer un concours encore plus brillant que les années précédentes, ce qui peut paraître pourtant impossible.

Séparation de bien (jugement)

Mme Pauline Petit, épouse du sieur Claude-François Boverat, demeurant rue de l'Arbre-Sec, 28. Jug. du 4 avril courant. Avoué, M^e Fore.

Mme Louise-Charlotte Gallet, épouse du sieur Emile-Antoine Roux, coiffeur, côte des Carmélites, 22. Jug. du 4 avril. Avoué, M^e Fore.

Mme Agnès Jeanne Mongobert, épouse de M. Jean-Marie Morel, boulanger, rue Saint-Cyr, 70. Jug. du 4 avril. Avoué, M^e Terras.

Mme Marie-Marguerite-Joséphine Berne, épouse du sieur Pierre Desroches, employé, rue de la Charité, 68. Jug. du 11 avril courant. Avoué

Ouvertures de faillites

M. Goulet, débiteur, rue du Sacré-Cœur, 118. Jugement du 13 avril 1883. Juge-commissaire, M. Jomain. Syndic, M. Fournier, rue de l'Hôtel-de-Ville, 21.

M. Yvon (Jacques), feblantier-lampiste, Grande-Rue de la Guillotière, 45. Jugement du 12 avril 1883. Juge-commissaire, M. Perret. Syndic, M. Félix Rogat, rue de la République, 49.

M. Marius Doyas, comm. rent, rue Béchewe- lin, 14. Jugement du 13 avril. Juge-commissaire, M. Rousset. Syndic, M. Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

M. Annequin, commerçant, rue de St-Cyr, 86. Jugement du 13 avril 1883. Juge-commissaire, M. Jomain. Syndic, M. Feys, rue Ste-Catherine, 13.

M. Lyard, marchand de vins, à Caluire, au pont de Vassieux. Jug. du 16 avril. Juge-comm., M. Jomain. Syndic, M. Rolland, rue de la Bourse, 83.

M. Gavet, fabricant de malles, impasse Cathelin et rue de la Barre. Jug. du 17 avril. Juge-comm., M. Troutet. Syndic, M. Canavy, rue de l'Hôtel-de-Ville, 70.

M. Vivier, marchand boucher, à Caluire, rue Coste, 12. Jug. du 13 avril 1883. Juge-comm., M. Troutet. Syndic, M. Fournier, déjà nommé.

M. Deriviere, négociant, avenue de Saxe, 219. Jug. du 17 avril. Juge-comm., M. Bellissen. Syndic, M. Regaud, déjà nommé.

Ventes de fonds de commerce.

M. Plotin a acquis de M. Subien un fonds de boulangerie sis rue Créquy, 232.

Mme veuve Brun, demeurant rue des Marronniers, 10, a acquis de M. Georges, une buvette en plein vent située place Belcour, en face la rue Saint-Joseph. Recl. dans les dix jours.

M. Jean-Baptiste Ollagnier a acquis de M. Jean-Baptiste Gros, un fonds de café-restaurant et loueur en garni, exploité grande rue de la Guillotière, 165.

M. Chevalier a acquis de M. Blein, un fonds de boulangerie situé rue de Marseille, 69. Recl. à M. Imbert, rue Saint-Marcel, 7.

M. Chanalet, de Lenthilly, a acquis de M. Fontaine, un comptoir situé rue du Bœuf, 3.

M. Raillon a acquis de Mme veuve Bourbon, un fonds d'épicerie-comestibles situé place d'Ainsy, 5. Recl. à l'agence L'Hôpital, rue de l'Hôtel-de-Ville, 61.

SPECTACLES ET CONCERTS

Grand-Théâtre

Aujourd'hui, samedi, relâche, pour activer les répétitions du *Chevalier de Maison-Rouge*, qui doit passer très prochainement.

La direction ne néglige rien pour monter ce grand drame en cinq actes et douze tableaux, un des plus mouvementés et des plus importants sous le rapport de la mise en scène qu'il ait produit la collaboration si brillante d'Alexandre Dumas père et Auguste Maquet.

Dimanche, soirée populaire, à moitié prix : *L'Article 47*, drame en cinq actes, et *Camp des Bourgeois*, comédie en un acte.

Théâtre des Célestins.

Gillette de Narbonne poursuit sa brillante carrière. Tous les soirs, le public acclame Mlle Vangel dans le rôle de Gillette.

Tous les soirs, brillante représentation.

Le spectacle commence à 8 heures par le *Cousin de Rosette*, vaudeville en 1 acte.

Cirque Rancy (Avenue de Saxe).

Samedi et dimanche : représentation.

Lundi 23, clôture de la saison : représentation d'adieu dans laquelle une superbe jument sera offerte en tombola gratuite.

Concert de l'Harmonie gauloise.

Magnifique concert, dimanche, 22 avril, à 4 heures, au Théâtre-Bellecour.

Dans le programme de cette grande fête artistique, nous remarquons plusieurs morceaux, chefs-d'œuvre de nos principaux maîtres.

D'abord, l'ouverture de *Manon Lescaut*, d'Aubert et celle de *Nabuccodonosor*, jouées par la puissante société l'Harmonie du Rhône, sous la direction de M. Renaud.

Le concert pour violon, de Bériot, et la *Traviata*, par Mlle Marie Dupont et notre excellent chef d'orchestre, M. Alexandre Luigini ; puis la polonaise de Chopin, morceau des plus brillants pour piano, dont Mlle Julia Robert saura faire ressortir tous les effets par son talent remarquable de pianiste.

Nous de parlons pas de la partie chantante, qui est aussi des plus remarquables, mais avec des interprètes de la valeur de M. Luigini, dont le talent d'exécution est dépassé par celui de compositeur, celui de Mlle Dupont, égalé par la grâce et l'âme qu'elle sait donner à son violon, et enfin par l'ensemble magistral que M. Renaud obtient de l'Harmonie du Rhône, la partie instrumentale du concert sera des plus brillantes.

Casino de Vaise.

C'est aujourd'hui samedi à 7 heures et demie du soir qu'aura lieu pour la première fois la magnifique, brillante et populaire représentation : *Maria Jeanne ou la Femme du peuple*, drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux, par M. Dennery, musique de P. P. Berton, représenté pour la première fois sur le théâtre de la Porte-Saint-Martin le 11 novembre 1842 et interprété ce soir au casino de Vaise ainsi que demain dimanche, 22 avril, par plusieurs ex-artistes du Théâtre-Bellecour de Lyon.

La soirée sera terminée par la désopilante et nouvelle comédie en un acte *L'Affaire de la rue de Lourcine*, succès assuré prévu.

Costumes de la maison Blod, costumier du Grand-Théâtre de Lyon.

Orchestre nombreux par des musiciens d'élite sous la direction de M. Romain, du Conservatoire. Demain de 3 h. à 6 h. 1/2, *Grand Concert*, avec le concours de MM. Georges, comique de genre ; Derbost, baryton ; Frédéric, comique grime. On jouera *Les Deux Sœurs*, brillante comédie en 1 acte, par P. P. Berton et *L'Affaire de la rue de Lourcine*, l'entrée sera libre.

Le soir, même représentation de la veille, *Maria Jeanne*. Après la représentation, *Grand Bal de nuit*, par un orchestre nombreux et des musiciens choisis. Prix d'entrée, 1 fr. par cavalier. Les dames ont l'entrée libre. La salle sera féeriquement et brillamment illuminée.

Les personnes qui auront assisté au spectacle, soit du samedi ou dimanche et qui auront pris des billets de premiers restaurant possesseurs d'une carte qui leur donnera droit d'entrer au bal. Mise et tenue décentes sont de rigueur. Tous objets tels que cannes, ombrelles, parapluies, armes, etc., devront être déposés au vestiaire. — Avis aux amateurs.

FÊTES PASSÉES.

Concert des Enfants de Perrache

L'abondance des matières nous empêche de rendre compte de la fête artistique organisée par la Société musicale des Enfants de Perrache.

Ce concert a eu lieu dimanche au Casino ; et, malgré les nombreuses réunions et fêtes qui entraînaient ça et là nos concitoyens, un public nombreux s'était donné rendez-vous.

La fanfare l'Echo de Vaise et plusieurs artistes amateurs prêtèrent leur concours à cette fête. Nommés dans la partie vocale : Mme Moreau, Mlle Ferrand, MM. Bourgeois, Marin, Forestier ; dans la partie instrumentale : Mlle Gaillard, pianiste, M. Ugo Bedetti, le violoncel-

liste bien connu. Les applaudissements n'ont point manqué à ces artistes ; avouons qu'ils étaient bien mérités.

Une tombola a terminé cette fête, qui fait un grand honneur à la jeune Société.

Cette Société n'a guère songé à la Tribune, mais la Tribune ne lui en gardera pas rancune. Rendons donc hommage au dévouement hors ligne de M. Commandeur, président de la Société ; à M. J. Forestier, qui en est l'habile directeur, et à M. Félix, son leader plein d'humour et de talent.

Ascension de l'Espérance

Dimanche avait lieu la seconde ascension du ballon l'Espérance.

L'emplacement choisi par l'aéronaute, M. Pompié, était envahi dès une heure de l'après-midi par une foule considérable.

Places réservées de l'enceinte, premières et secondes étaient littéralement bondées. Sur les toits des maisons avoisinant la place de l'Abondance et le cours Gambetta, de véritables grappes humaines étaient accrochées aux cheminées.

A six heures et demie, le ballon s'élève dans les airs, emportant dans sa nacelle : M. Pompié, M. Dubuy, et un de nos confrères du *Lyon-Républicain*.

DEMANDEZ à PARIS

à la Maison du

Le Catalogue, avec toutes les gravures de Modes, des Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

Printemps-Été 1883

EXTRAITS DE LA 1^{re} SÉRIE —

Vêtements complets, riches fantaisies

29^f, 35^f, 42^f, 49^f

Pardessus séries supérieures

15^f, 20^f, 26^f, 32^f

Costumes pour Enfants

6^f, 8^f, 10^f, 12^f

Les frais port, Aller et Retour, étant à la charge de la Maison du Pont-Neuf à Paris, on peut, sans bourse délier, demander ce Catalogue et constater que ses Vêtements défient toute concurrence.

La Maison du Pont-Neuf N'A PAS de succursale.

Appartement garni de 5 belles pièces avec jouissance de la promenade dans un vaste clos. Vue splendide. À 5 minutes des tramways et à un quart d'heure des Terreaux.

S'adresser, 33, chemin de Montauban.

ADJUDICATIONS ADMINISTRATIVES

MINISTÈRE DE LA GUERRE

Service des subsistances

Fontainebleau, 20 avril 1883 :

Blé tendre 1,000, quintaux métriques. — Foin, 3,000. — Luzerne, 1,500. — Paille, 5,000. — Avoine, 5,000.

Verdun (Meuse), 21 avril :

Blé tendre, 1,500 quintaux métriques. — Foin 400. — Paille, 2,000. — Avoine, 1,000. Haricots, 100.

Châlons (camp de), 24 avril :

Paille, 2,000 quintaux métriques. — Avoine, 2,000.

Toul (Meurthe-et-Moselle), 27 avril :

Blé tendre, 2,000 quintaux métriques. — Haricots, 300. — Foin, 350. — Paille, 600. — Avoine, 800.

Châlons-sur-Marne (Marne), 28 avril :

Blé, 1,000 quintaux métriques. — Foin, 1,000. — Paille, 2,500.

Paris (Seine), 2 mai :

Foin, 5,500 quintaux métriques. — Luzerne, 1,400. — Paille 13,500. — Avoine, 12,000.

Grenoble (Isère), 5 mai :

Blé tendre 800 quintaux métriques. — Blé dur, 300. — Avoine, 3,500.

Lyon (Rhône), 5 mai :

Foin, 1,500 quintaux métriques. — Paille de froment, 3,000. — Paille de seigle, 800. — Avoine 5,000. — Blé tendre, 4,000. — Haricots, 100. — Sureau, 100.

Poitiers (Vienne), 5 mai :

Blé tendre, 1,000 quintaux métriques.

Tours (Indre-et-Loire), 5 mai :

Blé, paille, avoine, (quantité non indiquée)

Belfort (territoire de), 7 mai :

Blé tendre, 4,000, quintaux métriques. — Foin, 1,000. — Paille, 1,000. — Avoine, 1,000.

Paris (Seine) 9 mai :

Sureau 1,000 quintaux métriques. — Blé tendre, 12,000.

Bordeaux (Gironde), 10 mai :

Café vert, 1,500, quintaux métriques.

Versailles (S.-et-Oise), 11 mai :

Foin, 3,000 quintaux métriques. — Luzerne 800 — Paille, 4,000. — Avoine, 3,000

Joigny (Yonne), 12 mai :

Avoine, 2,500, quintaux métriques. — Foin, 1,500. — Paille, 1,500.

Brest (Finistère), 14 mai :

Blé, 500, quintaux métriques,

Vincennes (Seine), 16 mai :

Foin, 2,000 quintaux métriques. — Luzerne, 400. — Paille, 4,000. — Avoine, 4,000.

S'adresser pour tous renseignements, à MM les Sous-Intendants militaires des places d'adjudications, et à M. le Sous-Intendant militaire chargé du service des subsistances à Paris.

FOIRES ET MARCHÉS

Du 15 au 21 avril 1883.

Département du Rhône. — 22 Ronno.

28 Rivier, Saint-Jean-d'Ar. — 25 Haute-Rivoire.

Joux, Jullié, Lamare. — 26 Brindas, Aigueperse.

— 27 Saint Maurice-s.-D.

Département de l'Isère. — 22 Genas, Marrennes.

23 Clèlles, Saint-Georges-d'Esp. — Cognin.

Beaucroissant, Roybon. 24 Lambin. — 25 Vizille.

Saint-Jean-de-B. Videm, Veyrins, Saint-Just-de Ch., Veriville, 26 Chozeau, 27 Semone, Pont-en-R. — 28 Saint-Antoine.

Département de l'Ain. — 22 Longecombe. — 23 Lent, Tenay, Collonges. — 26 Pont-d'Ain.

Cornelles. — 26 Dorian. — 27 Arbignan. — 28 Saint-André-de-Corcy.

Département de Saône-et-Loire. — 21 Tramey, Saint-Didier-sur-A. — 22 Cay, Fay.

Lagny, Saint-Leger-sur-Lab., Couches. Lassarad-en-B. — 24 Saint-Vallier, Simandre.

Dameray. 25 — Aignan, Gr.-Verrières, Verovre, Frangy, Mouthiers, Cortevan. — 26 Châlon.

Molay, Savigny-en-R. — 27 Marciilly, Bussy, Marizy, Devrouze. — 27 Nontméliard, Toulon.

Département de la Loire. — 22. Saint-Forgeux-Lesp. 23 Saint Germain-Laval. 25. Pavézin. Saint Etienne. Chalmazelles, Saint-Marcellin, Regay. Saint-André-d'Ap. — 27. Marlihes.

Département de la Drôme. — 21. St-Jean-en-Royans. — 22. Roynac. — 23. Saint-Nazaire-en-Royans, Chabenoil, Anneyron. Dieu-le-Fit. — 24. Grâne. — 25. Barbières, Saint-Barthelemy-du-Val, Glandage, Mollans. — 26. Pigros, Mari-gnac, Volvent, Pont-de-Barret, Ancône, Remusat. — 27. Lenelestang, Reilhannette. — Montelier Etoile, Luc-en-Dois, Suze-la Rousse.

Département de la Savoie. — 20. La Presle — 23. Ruffieux. — 25. Grésy-sur-Isère.

LYON

Marché de Lyon-Vaise

Lundi 16 avril 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Porcs...	817	125	121	116		114 à 126

Renvoi : 12.

Mardi 17 avril 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	514	180	165	150	130	118 à 182
Vaches.....						
Veaux.....	417	122	118	115		108 à 126
Moutons...	2068					160 à 210

Renvoi : Bœufs et vaches, 6
Veaux, 0.
Moutons, 530

Jeudi 19 avril 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Veaux.....	143					110 à 120
Moutons...	4535	208	188	170	160	150 à 210
Porcs.....						

Renvoi : moutons, 870
veaux, 0
porcs, 0

Vendredi 20 avril 1883

ESPÈCES	AMENÉS	PRIX DES 100 KILOS				PRIX extrêmes
		1 ^{re} q.	2 ^e q.	3 ^e q.	4 ^e q.	
Bœufs.....	346	180	165	150	130	118 à 182
Vaches.....						
Veaux.....	1025	120	116	112	110	108 à 124
Moutons...	844	208	188	170	160	150 à 210

Renvoi : Bœufs et vaches, 0.
Veaux, 0.
Moutons, 0

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

MARCHÉS aux Bestiaux de la semaine

PORCS

Lundi, 16 avril. — Nous n'avons eu que 807 porcs amenés contre 1280 (et non 128), et 12 seulement sont restés invendus. Aussi sommes nous remontés à nos cours de la dernière quinzaine. Il ne faut pas s'en étonner et nous croyons même que ces prix, loin de fléchir, ne pourront que s'affermir et peut-être avoir quelque tendance encore à la hausse, quoique le Midi doive continuer sans doute quelque temps à alimenter nos approvisionnements. Le Midi nous a envoyé 250 têtes et le Charollais 230.

Marché du lundi 16 avril

Charollais.	230	vendus	116 à 128
Bourbonnais.	90		115 125
Bressans.	230		118 125
Midi.	250		115 125
Divers.	27		114 120

BŒUFS

Mardi, 17 avril. — Grande hausse avec beaucoup d'activité. Il ne faut donc s'attendre à une baisse plus ou moins prochaine, d'autant plus que ce mouvement s'est produit malgré l'abondance relative de 514 bœufs et que la marchandise se tient toujours cher non seulement en France, mais aussi à l'étranger. Les premières qualités surtout à être demandées, mais hélas ! on les caisset si souvent à tort et à travers.

Vendredi, 20 avril. — Vente pleine d'entrain et fermée des cours. Si donc il doit se produire quelque mouvement, ce n'est point en baisse.

Marché du mardi 17 avril.

Charollais.	30	vendus	120 à 180
Bourbonnais.	140		122 180
Bressans.	80		118 180
Dauphiné.	20		118 168
Auvergne.	30		118 165
Italie.	100		130 180
Divers.	34		118 170

Marché du vendredi 19 avril.

Charollais.	30	vendus	120 à 180
Bourbonnais.	60		122 180
Bressans.	80		118 180
Dauphiné.	20		118 168
Auvergne.	30		118 165
Italie.	14		130 180
Sarbes.	26		160 175
Divers.	76		118 170

MOUTONS

Mardi, 17 avril. — 2068 moutons avec renvoi de 530. Les prix ont varié de 160 à 210 fr. par 100 kilog. Ces cours indiquent un peu de faiblesse sur la semaine précédente, mais non sur les prix généraux de la période que nous traversons.

Jeudi 19 avril. — On a présenté à la vente 4535 moutons dont 870 ont été retirés ; mais les prix n'ont pas varié. C'est une baisse de 10 fr. environ par 100 kilog. sur les cours d'il y a huit jours. Est-ce à dire qu'il faille s'attendre à la continuation de ce mouvement ? Loin de là. Les moutons de première qualité surtout resteront chers et recherchés.

Vendredi 20 avril. — 844 moutons se sont vendus dans les mêmes prix, mais avec un entrain et une activité qui confirment nos prévisions.

Marché du jeudi 20 avril.

Charollais.	730	vendus	195 à 210
Auvergne.	270		190 209
Dauphiné.	530		170 200
Cavaillon.	130		190 200
Italie.	1620		160 200
Africains.	45		170 190
Divers.	106		150 190

SUIFS

Cours de Lyon, 18 avril.

HUILES — PÉTROLES

Paris, jeudi 19 avril. — Cours commerciaux.
COLZA. — Les affaires sont calmes et les prix cotés au début dénotent de la baisse, particulièrement sur le livrable.
 Le courant du mois se traite à 95,50 et le livrable en mai, offert à 95 fr. n'a d'acheteurs qu'à 91 fr. On fait du mai et juin à 94 fr.
 Les 4 mois de mai sont cotés, sans affaires, de 87,50 à 88,50, et juillet et août, de 81,50 à 81 fr. Les 4 derniers mois ont vendeurs à 78,50 et sont demandés à 78,25.
 Cote établie à 12 h. 1/2 :
 Disponible. 95 50 à . . .
 Livrable avril. 94 . . . 95 . . .
 — mai 94 . . . 95 . . .
 — mai-juin 86 50 . . . 87 50
 — 4 mois de mai 81 . . . 81 50
 — juillet-août 78 25 . . . 78 50
 — 4 derniers mois 78 25 . . . 78 50
 Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 1 0/0.
 La tendance est meilleure après la cote : on clôture à 96 fr. pour le mois prochain ; à 94 fr. pour mai et juin ; de 87,75 à 88 fr. pour les 4 mois de mai ; à 82 fr. pour juillet et août, et à 79 fr. pour les 4 derniers mois.
COLZA ÉPURÉE. — Suivant marques et suivant logement, les 100 kil. 98 » à 103 fr.
LIN. — Baisse de 25 c., avec peu d'acheteurs.
 Disponible. 88 50 à . . .
 Livrable mars. 88 50 . . . 88 50
 — mai 89 25 . . . 89 50
 — mai-juin 89 25 . . . 89 50
 — 4 de mai 89 50 . . . 89 50
 — juillet-août 89 50 . . . 89 50
 — 4 derniers 89 50 . . . 89 50
 Les 100 kil. nets, fût compris, esc. 2 1/2 %.

PÉTROLE. — Mêmes prix.
 Disponible. 50 . . . 51 . . .
 Livrable. 55 . . . 57 50
 Essence de 700 à 710°, disp. 55 . . . 57 50
 On cote au détail à l'hectol. :
 Pétrole raffiné, disponible 41 . . . 42 . . .
 — livrable. 41 . . . 42 . . .
 Marque Luciline prise à Paris ou Rouen :
 Disponible. 42
 Livrable. 40 . . . 41 . . .
 Essence lavée disponible. 40 . . . 41 . . .
 — livrable. 40 . . . 41 . . .

Rouen (Seine-Inférieure), 18 avril.
 Huile de colza 92 . . . à . . .
 Huile de lin 59
 — d'arachides à fabriq. 77
 — à bouche.
 Tourt. de colza indigène 15
 — de sésames 19 50
 — de lin 19 50

Caen (Calvados), 11 avril.
 Huile disp. et cour. 100 k. 93 50 à . . .
 Graine de colza l'hect. 29
 Tourtaux de colza disponible et courant 170 fr. les 1.000 kil.

Lille (Nord), 18 avril.

Huile de colza l'hect. 90 . . . à . . .
 — linde pays 58 50 à . . .
 — lin étranger 58 50 à . . .
 — colza épurée 96 . . . à . . .

Marseille (Bouches-du-Rhône), 18 avril.

HUILES DE GRAINES COMESTIBLES. — Calmes
 Les 100 kil.
 Sésame surfine Levant, 108/110. — Sésame
 Bombay, 86/88. — Sésame Kurrachée, 88/90. —
 Sésame fines. — Sésame. 80/82. — Sésame
 2° Bombay, 73/74. Sésame Calcutta, 73/74. — Ara-
 chide surfine Esp. 145/150. — Arachide Rufisque,
 140/150. — Arachide surfine Gambie, 100/110. —
 Arachide surfine Cazamance, 75/80. — Arachide
 Décortiq., 85/90. — Arachide Rio Nunez, 85/90. —
 Pav. t surfine, 75/77. — Niger surfine, 85/90.

HUILES DE GRAINES LAMPANTES. — Les
 100 kil.
 Sésames, 71/73. — Arachides, 84/86. — Col-
 zas brutes, 90/95. — Colzas épurées, 96/100. —
 Ravison brute, 80/85. — Ravison épurée, 85/90. —
 Lin Bombay, 72/75. — Lin Roumelle, 70/75.
 Nota. — Ces prix s'entendent pour la marchan-
 dise nue, au comptant.

HUILE D'OLIVE COMESTIBLE. — Les 100 kil.
 Aix surfine, 170 à 180. — Aix fine, 150 à 160. —
 Bari AA vieille, 155 à 160. — Bari A vieille, 140 à
 145. — Bari 1 vieille, 125 à 130. — Bari 2 vieille,
 110 à 115. — Toscane surfine, 200 à 210. — Toscane
 fine, 170 à 180. — Toscane mi-fine, 150 à 160.
 Les 100 kil., fût perdu, esc. 1 p. 100, bonification
 de 3 fr. 50 par 100 kil. pour droit de douane.
 Var surfine, 135 à 140. — Var fine, 100 à 110. —
 Huile mangeable toute provenance, 85 à 90. —
 Tunis fine, 84 à 85. — Tunis surfine, 88 à 90.

ALCOOLS — VINS

Paris, jeudi 19 avril. — Cours commerciaux.
ALCOOLS. — Le marché reste calme à des prix
 faiblement tenus sur le mois courant, mais plus
 fermes sur le livrable.
 Le courant du mois se traite à 50,50 et 50,25.
 Le livrable en mai, demandé à 50,25, est tenu à
 50,75.
 Les 4 mois de mai se traitent à 51 fr. et les
 4 derniers mois sont cotés sans affaires de 50,75
 à 50,25.
 Le stock s'est accru de 25 pipes.

Cote établie à 12 h. 3/4 (l'hect. de 90° nn) :
 Livrable avril 50 50 à 50 25
 — Mai 50 75 50 25
 — 4 mois de mai 51 . . . 51 . . .
 — 4 derniers 50 75 51 25

Les prix se soutiennent après la cote. Le livra-
 ble en mai se paie 50,50 et reste demandé à ce
 prix ; on fait des 4 mois à 51,25, prix auquel il
 reste plus d'acheteurs que de vendeurs et les 4
 derniers mois sont demandés à 51 fr.
 Circul. : Pipes, 850 contre 850 hier.
 Stock : Pipes, 21,325 contre 14,225 en 1882.

Orléans (Loiret), 14 avril.

Vinaigre nouveau de vin vieux, logé, 50 à 60
 l'hectolitre
 Vinaigre vieux de vin, logé, l'hectol. 50 à 60
 Vin rouge, pays, le ponceau 90 à 125
 Vin blanc de Sologne, le ponceau 62 à 65
 Vin blanc nantais, le ponceau 48 à 50
 Vin blanc des Illes, nu, 228 litres 52 à 55
 Vin blanc de Blois, nu, 228 litres 51 à 53
 Vin blanc de Blois, nu, 228 litres 55 à 57

SUCRES & MÉLASSES

Paris, 19 avril. — Cours commerciaux.
SUCRES BRUTS. — Le marché est excessi-
 vement calme et la tendance est plus faible.
 Le sucre blanc n° 3, à livrer sur le mois courant
 est offert à 60,75 et se cède par moitié à 60,75
 60,62.
 Le livrable en mai a vendeurs à 61 fr. avec
 quelques acheteurs à 60,87.
 On fait des 4 mois de mai à 61,50 et les 4 mois
 d'octobre valent nominale 60,50.
 Les sucres roux sont moins demandés.
 Nous cotons à deux heures pour sucre blanc
 n° 3 Paris, conditions du marché :

Courant du mois 60 75 à 60 50
 Livrable mai 61 . . . 60 75
 — 4 de mai 61 50 . . .
 — 4 d'octobre 60 50 . . .
 Sucre blanc, 99 degrés 60 50 60 25
 — roux, 88° nouv. cond. 53 75 53 50
 Circul. : 2,800 sacs contre 1,800 hier.

SUCRES RAFFINÉS. — Les cours ne varient
 pas : il faut coter de 105 à 105,50 suivant marque,
 avec tendance faible.
 Les acheteurs continuent à obtenir une conces-
 sion, tantôt dans une usine, tantôt dans une autre,
 suivant que le courrier du matin apporte plus ou
 moins d'ordres.
 La demande est très calme pour l'exportation.
 Cours pour l'exportation, franco sur wagon ou
 sur bateau, pour pains 1^{er} choix, suivant mar-
 ques, aux 100 kilos :

Habillage en papier. 1 0/0 63 . . . à 67 . . .
 — 2 1/2 64 75 66 75
 — 4 0/0 64 . . . 66 . . .
 Sucres cassés, en morceaux réguliers, en caisses
 de 50 k. franco d'emball. 100 k. 116 . . . 118 . . .
 More. irréguliers. . . en sacs 105 . . . 105 50
 Menus déchets. 104 50 105 . . .
 Sucres en poudre. 103 . . . 105 . . .
 Glace et semoule. 107 . . . 112 . . .

Mêmes prix.
 Sucres cristallisés extra acq. 101 50 à 102 . .

SUIFS, SAINDOUX, SALAISONS

Paris, le 18 avril.
 La cote officielle du suif de place a été
 fixée à 109 fr., soit une hausse de 2 fr. sur
 le cours précédent.

CUIRS ET PEAUX

Le Havre (Seine-Inf.), 18 avril.
Cuir. — L'article est en meilleure demande.
 On a fait 1.850 Montevideo salés verts : à 77 fr.
 par 50 kil. pour boufs de 28 kil., en raie ; à
 78 fr. pour dito de 25 à 32 kil. ; à 79 fr., pour
 dito de 40 à 79 kil. ; à 70 fr., pour vaches de
 22 à 32 kil., et à 69 fr., pour dito matederos de
 20 kil. 1/2, plus, 1.450 Lima salés verts, de 64 à
 64,50.
 Nous avons reçu du 1^{er} au 15 avril 16,774
 cuirs et 438 chevaux et il est sorti 19,741 cuirs,
 plus 294 bales chèvres.

Bordeaux (Gironde), 18 avril.
Cuir. — On a vendu 1,200 secs Sénégal à prix
 secret.

Amers (Belgique), 18 avril.
Cuir. — On a vendu aujourd'hui les quantités
 suivantes :
 230 sacs de Texas, veaux, 3 kil. 1/2 à 98 fr. ;
 416 sacs de Buenos-Ayres, matederos bœuf,
 20,25 à 32,40 k. de 74 à 79 fr. ; 50 sacs. Australie,
 30 1/2 k. à 85 fr.

CAFÉS ET CACAOS

Le Havre (Seine-Inf.), 19 avril (11 h. 50).
Cafés. — Calmes ; prix en baisse sur le livrable.
 On a vendu 6,000 sacs Santos, non lavé sur juin à
 61,50, sur août à 63 fr. les 50 kil. ent.

New-York, 18 avril 17 avril.
 Café Rio fair. 10 ./ à ./. 10 ./ à ./.
Le Havre (Seine-Inférieure), 18 avril.
Cafés. — Les affaires en disponible redeven-
 nent très actives et les cours sont de plus en plus
 fermes.

Les ventes de la journée s'élèvent à 19,000 sacs.
 En clôture, le marché est plus calme,
Cacaos. — Les prix se maintiennent très fermes
 à la hausse acquise. On a fait encore aujourd'hui
 350 sacs Haïti, à 60 fr. par 60 kil. ent.

Bordeaux (Gironde), 18 avril.
Cafés. — Marché ferme aux cours précédents.
 On a vendu 330 sacs Costa-Rica à 92 fr. ; Guayra
 et Puerto-Cabello gragé à 97,50 ; dito non gragé de
 68 à 71 fr. les 50 kil., ent.

Cacaos. — Marché ferme ; prix soutenus. On a
 vendu 50 sacs Puerto-Cabello à prix secret.

Marseille (Bouches-du-Rhône), 18 avril.
Cafés. — Marché calme mais prix fermes. On a
 vendu 4000 gtx Rio première régulière de 54 à
 56 ; St-Domingue à 63 fr. Santos bon ordinaire à
 64 fr. les 50 k.

FRUITS SECS

Marseille (Bouches-du-Rhône), 18 avril.
FIGURES Cozenza façon, corb. de 25 k. 33 38
 — Rosa 38 42
 — Vraies Cozenza 45 50
 — — marg. spéciales 52 62
 — de Smyrne, c/de 1 à 5 k. t. 10 %

de Mayr, c/de 40 k., t. 12 % 35 45
 de Bougie, valises de 25 à 30 k. 34 35
 de Dallys, valises de 25 à 30 k. 32 34
 Espagne, à distillerie 22 24

RIZ ET LÉGUMES.

Nous cotons : les 100 kil.
 Riz de Bologne F. 50 — à — en sacs
 Riz glacé A. 39 — —
 Riz glacé B. 37 — —
 Riz écumé (8 étoiles). 36 — —
 Riz (6 étoiles). 36 — —
 Riz Rangon extra. 29 50 —
 — n° 1. 29 — —
 — brisé. 25 — —
 Haricot Naples nouveaux. 22 50 en grenier.
 — lbrilla 27 50 en grenier.
 Haricots roses Odessa. — en grenier.
 Haricots canaris Odes. — en grenier.
 Millet Levant 18 — en grenier.
 Alpistes Rodosto 40 — —
 Pois Odessa nouveaux 27 — en gr.
 Pois chiches du Maroc. 44 — —
 Pois chiches de Bari 34 — —
 Lentilles Syrie triées 27 — —
 — Trieste — — —
 — Auvergne 53 — en sacs.
 Graines chanvres 40 — —
 — trèfles 190 — —
 — luzernes 140 — —

Cours de la Bourse du soir

Du jeudi 19 avril.

Neuf marques. — Calmes.
 Avril. 56 75 à 57 . . .
 Mai 57 . . . 57 25
 Juin 57 50 57 75
 4 de mai 57 . . . 58
 Juillet-août. 58 75 59 75

Huile de colza. — Ferme.
 Disponible 97 . . . à . . .
 Livrable courant du mois 97 . . . 97 . . .
 — mai 95 50 96 . . .
 — mai-juin 94 50 . . .
 — 4 mois de mai 88 . . . 88 25
 — juillet-août 82 . . . 82 . . .
 — 4 derniers mois 79 . . . 79 . . .

ALCOOLS (nus). — Soutenus.
 Livrable avril 50 52 à 50 50
 — mai 50 50 50 75
 — 4 de mai 51 25 . . .
 — 4 derniers mois 51 . . . 51 25

SUCRES. — Soutenus.
 Livrable avril 60 75 à . . .
 — mai 61
 — 4 mois de mai 61 50 . . .
 — 4 mois d'octobre 60 50 . . .
 Pour 88° — Soutenus. 63 50 63 75
 Raffinés. — Calmes. 105 . . . 105 50

Le Gérant : ANTONIN DEBITON.

Lyon, imp. PERRELLON, gr. r. de la Guillotière

BONNES OCCASIONS
A CÉDER

Un comptoir bien situé, prix : 17,000
 fr. ; bénéfices, 5,000 fr. ; agencement neuf.
 Un fonds de liqueurs, gros et demi-
 gros, ancien ; prix : 8,000 fr.
 Pour renseignements, s'adresser à l'Office
 de publicité, 32, rue Centrale.

RIVOIRE

MENUISIER EN TOUS GENRES
 Plots bois debout pour la Boucherie

Rue de la Pyramide, 108, Saint-Simon
 Près le marché aux bestiaux
LYON-VAISE

ON DEMANDE un commanditaire associé
 ou intéressé, un apport
 garanti pour extension à donner à industrie
 spéciale brevetée.
 S'adresser à l'Office de Publicité lyonnaise,
 rue Centrale, 32.

LE SAVON PHÉNIQUE

de L. FOUGEROUX, de Lyon

Sa recommandation par son principe anti-
 épidémique. Il opère avec succès contre les
 engelures, crevasses, coupures, boutons et
 toutes maladies de peau provenant de l'acreté
 du sang.
 Indispensable dans la toilette in-
 time, il préserve des maladies contractées
 surtout en voyage par le contact des linges
 ou objets malpropres.

En vente chez les Pharmaciens, Herboristes
 et Parfumeurs.
 (Boîte place des Terreaux, 2).

BOULANGERIE

A VENDRE
 Bien achalandée, Clients sérieux
 Au centre de Lyon
PRIX : 2,000 FRANCS
 S'adresser à l'Office de publicité lyonnaise, rue
 Centrale, 32

CASINO DE VAISE

BRASSERIE ET HOTEL JACOLIN
 Pont d'Ecully (Station des tramways)

DIMANCHE 22 AVRIL
 Représentation populaire de

MARIE-JEANNE

ou la Femme du Peuple
 Drame à grand spectacle en 5 actes et 6 tableaux
 Par M. DENNEV, musique de PILATY

Représenté pour la première fois sur le théâtre
 de la Porte-Saint-Martin le 11 novembre 1842, et
 interprété ce soir au Casino de Vaise par plusieurs
 ex-artistes du Théâtre-Bellecour, de Lyon.

Bureau à 6 h. 1/2 — Rideau à 7 h.
 Le soir, après la Représentation

GRAND BAL DE NUIT
 Avec orchestre nombreux. La salle sera fééri-
 quement décorée et illuminée. Avis aux amateurs.
 Prix d'entrée : 1 fr. par Cavalier. — Les Dames
 ont l'entrée libre.

MÊME PROPRIÉTÉ
 Salle de 500 couverts, Salle de réunion, Salle
 de danse, Salle de réception, Salons de sociétés,
 Jardins, Tonnes, Jeux divers, Noces, Festins, etc.

APPARTEMENT GARNI

DE 5 BELLES PIÈCES

Avec jouissance de la promenade dans un vaste clos

Vue splendide. — A cinq minutes des Tramways et un quart d'heure des Terreaux
 S'adresser chemin de Montauban, 33

LYON AU ROSBIF LYON

GRANDS

ÉTABLISSEMENTS DE BOUILLON

C. GAILLETON

7, PLACE HENRI IV, près la gare de Perrache

42, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

QUAI de la PÊCHERIE, 1, près la gare Saint-Paul (Terreaux)

SALONS DE FAMILLE

NOTA. — Ces restaurants sont fondés exactement d'après le même modèle que les
 Bouillon Duval, en si grande réputation à Paris

ADMINISTRATION : Rue de Bonald, 4 — ENTREPOT DE VINS : Vente en gros, rue Cavenne, 14

LE CRÉDIT VIAGER

Compagnie d'Assurances sur la Vie
 Sous le Contrôle du Gouvernement
 FONDÉE PAR DÉCRET DU 29 MARS 1854

CAPITAUX DE GARANTIE : 32 MILLIONS
 Opérations réalisées. 242 Millions.
 Capitaux payés aux assurés et aux rentiers. 242 Millions.

Rentes viagères
 aux taux de 40, 42, 45 p. 0/0.
 Assurance de Capitaux différés de 10,000 francs
 payables par voie d'amortissement dans un délai
 de 1 à 70 ans.

Moyennant une prime unique de 1,050 francs
 ou 20 primes annuelles de 50 francs, tout
 souscripteur est assuré de toucher par lui-même ou
 par ses ayants droit une somme de 40,000 francs.
ASSURANCES
 EN CAS DE VIE ET EN CAS DE DÉCÈS
 Pour tous renseignements, s'adresser à Paris,
 92, rue de Richelieu.

A Lyon : MM. BRANCHARD, 6, rue de la Ré-
 publique ; DUCOURAUX, 29, rue de l'Hôtel-
 de-Ville.

Vente de Fonds de Commerce

GRAND BUREAU DE PLACEMENT
 DES DEUX SEXES

KLEIN et C^e, rue Dubois, 27
 près le Crédit Lyonnais.

MM. les Garçons Bouchers et Charcutiers
 porteurs de bons certificats seront placés
 gratuitement.
 Boite au Marché de Vaise, chez M. JACQUES, tailleur.

A VENDRE 30 FONDS DIVERS
 dans tous les prix.

Comptoir Porte-Pot

A vendre à un prix très modéré, un Com-
 ptoir Porte-Pot, situé angle de trois rues,
 quartier Perrache, rue Laurencin, 1, et rue de la
 Charité.
 S'adresser rue Imbert-Colomès, 35, à l'épicerie
 Bernard.

Agence d'Affichage et de Publicité

J. MALIGNON

Afficheur des Théâtres et de diverses Administrations. — Affichage à Lyon, la
 Campagne, et toute la France. — Distribution de Prospectus, Circulaires, Lettres
 de déca. — Pliage de Circulaires, mise sous bandes et enveloppes. — Confection
 d'Adresses manuscrites.

IMPRESSIONS EN TOUS GENRES

LYON — 36, RUE GROLEE, 36 — LYON



ASTHME & CATARRHE
 Guéris par les CIGARETTES ESPIC, 21r. la Boite
 OPRESSIONS, TOUX, RHUMES, NEURALGIES
 Dans toutes les Pharmacies de France. — PARIS. Vente en gros, J. ESPIC,
 100, rue Saint-Lazare, 122. — Remettre la signature sur chaque Cigarette.

LE JOURNAL COMMERCIAL ET MARITIME

DE CETTE

Est le seul journal vinicole paraissant tous les jours

IL PUBLIE RÉGULIÈREMENT UN COMPTE RENDU DES MARCHÉS

De Cette, Béziers, Narbonne, Carcassonne

DES CORRESPONDANCES PARTICULIÈRES DE

Barcelone, Valencia, Beni-Carlo pour l'Espagne

ET DE

Gênes, Asti, Florence pour l'Italie

Vente et Achat de fonds de Boucherie et Charcuterie

BUREAU DE PLACEMENT